

BAILLEUR

SCI TARNOK

# QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/12/2017

Au : 31/12/2017

Terme :  ÉCHU

A ÉCHOIR

N° Locat. : 79

Date :

Montant : 617,-

Payé le : 11/12/2017

POUR ACQUIT



Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

Christian RIPPERT

IMMEUBLE SIS A

24 Bld des Anglais  
44 100 NANTES

## DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer	550 -	
S/Total		
Avances sur charges	67 -	
Régul. Annuelle ±		
TOTAL	617 -	

BAILLEUR

Sci TARNOK

# QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/m/2017

Au : 30/m/2017

Terme :

ÉCHU

A ÉCHOIR

X

N° Locat. : 78

Date :

Montant : 617,-

Payé le : 9/m/2017

POUR ACQUIT

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

Christian ROPPERT

IMMEUBLE SIS A

24 Bld des Anglais  
44 100 NANTES

## DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer 550

S/Total

Avances sur charges 67

Régul. Annuelle ±

TOTAL 617,-

BAILLEUR

SCI TARNOK

# QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/10/2017

Au : 31/10/2017

N° Locat. : 77

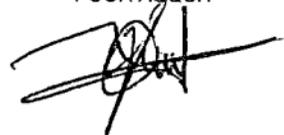
Date :

Montant : 620,-

Terme : ÉCHU A ÉCHOIR 

Payé le : 10/10/2017

POUR ACQUIT



Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

Christian RIPPET

IMMEUBLE SIS A

24 Bld des Anglais  
44100 NANTES

## DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer ..... 550 -

S/Total .....

Avances sur charges ..... 70 -

Régul. Annuelle ± .....

TOTAL ..... 620 -

BAILLEUR

SCI TARNOK

# QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/09/2017  
 Au : 30/09/2017

Terme :  ÉCHU  A ÉCHOIR

N° Locat. : 76

Date :

Montant : 620,-

Payé le : 18/9/2017

DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER		
Loyer	550	-
S/Total		
Avances sur charges	70	-
Régul. Annuelle ±		
<b>TOTAL</b>	<b>620</b>	<b>-</b>

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'empporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

POUR ACQUIT



Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

Christian RIPPERT

---

IMMEUBLE SIS A

24 Bld des Anglais  
 44100 NANTES

BAILLEUR

SCI TARNOK

# QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/08/2017

Au : 31/08/2017

Terme :

ÉCHU

A ÉCHOIR

70

N° Locat. : 75

Date :

Montant : 641,37

Payé le : 14/8/2017

## DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer	550	-
S/Total		
Avances sur charges	91	37
Régul. Annuelle ±		
TOTAL	641	37

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

Code monnaie ISO

EUR

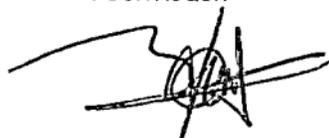
LOCATAIRE

M<sup>r</sup> RIPPERT

IMMEUBLE SIS A

24 Blvd des Anglais  
44 100 NANTES

POUR ACQUIT



BAILLEUR

SCI TARNOK

# QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/07/2017

Au : 31/07/2017

Terme :

ÉCHU

A ÉCHOIR

N° Locat. : 74

Date :

Montant : 641,37

Payé le : 12/7/2017

POUR ACQUIT



## DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer	550	-
S/Total		
Avances sur charges	91	37
Régul. Annuelle ±		
<b>TOTAL</b>	<b>641</b>	<b>37</b>

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

M<sup>r</sup> RIPPERT

IMMEUBLE SIS A

24 Bld des Anglais  
44 100 NANTES

BAILLEUR

SCI TARNOK

# QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/06/2017

Au : 30/06/2017

Terme :

ÉCHU

A ÉCHOIR

N° Locat. : 73

Date :

Montant : 641,37

Payé le : 8/6/2017

## DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer .....	550	
S/Total .....		
Avances sur charges .....	91	37
Régul. Annuelle ± .....		
TOTAL	641	37

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

M<sup>r</sup> RAPPERT

IMMEUBLE SIS A

24 Bld des Anglais  
44100 NANTES

POUR ACQUIT



BAILLEUR

SCI TARNOK

# QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/05/2017

Au : 31/05/2017

Terme :  ÉCHU A ÉCHOIR

N° Locat. : 72

Date :

Montant : 641,37

Payé le : 11/5/2017

## DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer .....	550	-
S/Total .....		
Avances sur charges .....	91	37
Régul. Annuelle ± .....		
TOTAL	641	37

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

POUR ACQUIT



Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

M<sup>r</sup> RIPPERT

IMMEUBLE SIS A

24 Bld des Anglais  
44100 NANTES

BAILLEUR

SCI TARNOK

# QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/04/2017

Au : 30/04/2017

Terme :  ÉCHU  A ÉCHOIR 

N° Locat. : 71

Date :

Montant : 641,37

Payé le : 6/4/2017

## DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer ..... 550 -

S/Total .....

Avances sur charges ..... 91 37

Régul. Annuelle ± .....

TOTAL ..... 641 37

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

POUR ACQUIT



Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

M<sup>r</sup> RIPPERT

IMMEUBLE SIS A

24 Bld des Anglais  
44100 NANTES

BAILLEUR

SCI TARNOK

# QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/03/2017

Au : 31/03/2017

Terme :

ÉCHU

A ÉCHOIR

N° Locat. : 70

Date :

Montant : 641,37

Payé le : 13/3/2017

## DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer	550	-
S/Total		
Avances sur charges	91	37
Régul. Annuelle ±		
TOTAL	641	37

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

M<sup>r</sup> RIPPERT

IMMEUBLE SIS A

 44 Bld des Anglais  
 44 100 NANTES

POUR ACQUIT



BAILLEUR

SCU TARNOK

# QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/02/2017

Au : 28/02/2017

Terme :

ÉCHU A ÉCHOIR 

N° Locat. : 69

Date :

Montant : 641,37

Payé le : 15/2/2017

POUR ACQUIT



## DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer ..... 550 -

S/Total .....

Avances sur charges ..... 91,37

Régul. Annuelle ± .....

TOTAL ..... 641,37

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

M<sup>r</sup> RIPPERT

IMMEUBLE SIS A

24 Bld des Anglais  
44 100 NANTES

BAILLEUR

SCI TARNOK

# QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/01/2017

Au : 31/01/2017

Terme :

ÉCHU A ÉCHOIR 

N° Locat. : 68

Date :

Montant : 641,37

Payé le : 12/1/2017

## DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer	550	-
S/Total		
Avances sur charges	91	37
Régul. Annuelle ±		
TOTAL	641	37

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

M<sup>r</sup> RIPPERT

IMMEUBLE SIS A

24 Bld des Anglais  
44 100 NANTES

POUR ACQUIT

